

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
23/06/2021

Dossier complet le :  
23/08/2021

N° d'enregistrement :  
DRIEAT-UD91-012-2021

### 1. Intitulé du projet

Travaux de création d'un nouveau forage à usage piézométrique et à usage d'eau industriel sur la commune de Milly la Foret (91)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FULCHIRON INDUSTRIELLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Franck EVANNO, Directeur Général

RCS / SIRET

3 4 3 2 9 7 7 2 7 0 0 0 1 2

Forme juridique S.A.S

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
ICPE 27 a) forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Création d'un forage à double usage : piézométrique et industriel, à l'identique du précédent ouvrage qui a dû être abandonné. Cet ouvrage relève des rubriques ci-après de l'article R.214 du CE : 1.1.1.0 (déclaration), 1.2.1.0, 1.3.1.0 dont les prélèvements d'eau liés aux usages de cet ouvrage, sont couverts par l'AP d'autorisation n°2003.PREF/DCL/0231 du 20/06/2003

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société FULCHIRON SAS exploite la formation du Sable et grès de Fontainebleau d'âge Oligocène à partir de la carrière du "Bois Rond" sur la commune de Milly-la-Forêt. Ce site doit disposer d'un réseau de surveillance de la qualité des eaux.

L'ouvrage qui servait de piézomètre en amont hydraulique souterrain de la carrière "Bois Rond" est hors service et doit être abandonné. Il va donc être comblé selon la norme NFX 10-999 du 30 août 2014.

Cet ouvrage était également exploité ponctuellement pour le nettoyage des roues de camions et l'arrosage des pistes afin de limiter la dispersion des poussières.

De ce fait, la société FULCHIRON se doit de respecter les stipulations du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter statué par l'Arrêté Préfectoral n°2003.PREF/DCL/0231 du 20/06/2003. Le débit instantané souhaité pour ce forage projeté est identique à celui qui doit être abandonné.

Cette demande est accompagnée d'un dossier technique complet qui répond aux exigences de la réglementation décrites articles R214-1 et suivant du Code de l'environnement et de l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables à la création d'ouvrages souterrains.

#### 4.2 Objectifs du projet

Assurer la surveillance du niveau piézométrique et de la qualité des eaux souterraines en amont de la carrière (nappe de Beauce) et l'alimentation des installations d'arrosage des pistes et l'abattage des poussières ainsi que la remise en conformité du dispositif de laveur de roues permettant d'assurer le nettoyage des roues de camions et de véhicules de carrières.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La consistance des travaux projetés est la suivante :

- ☒ La foration des terrains jusqu'à atteindre la nappe du Calcaire de Brie ;
- ☒ L'équipement du forage (tubages, cimentation, massif de gravier) ;
- ☒ Les opérations de développement par méthode pneumatique ;
- ☒ La réalisation de pompes d'essai ;
- ☒ La réalisation d'un prélèvement d'eau brute pour analyse selon l'arrêté préfectoral ;
- ☒ La mise en sécurité de l'ouvrage (dont tête de forage ou chambre de comptage) ;
- ☒ Les travaux d'équipement et de raccordement du nouveau forage.

La réalisation du forage en lui-même se fera en deux phases :

- ☒ L'isolation de la tranche de terrain non captée, pour éviter la venue d'eau sus-jacente, par la pose d'un tube plein cimenté à l'extrados sur toute sa hauteur ;
- ☒ Le captage de la nappe du Calcaire de Brie pour mobiliser les eaux souterraines.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage disposera des éléments suivants :

- ☒ Une pompe immergée et sa colonne d'exhaure ;
- ☒ Un robinet de prélèvement en tête de colonne d'exhaure ;
- ☒ Un compteur d'eau proche de la tête de colonne d'exhaure ;
- ☒ Un tube guide sonde pour le contrôle de la piézométrie de la nappe d'eau.

A terme, le forage disposera d'une tête de forage respectant les préconisations données dans l'arrêté du 11 septembre 2003, ainsi qu'une plaque d'identification indiquant les références de son identification à a BSS. Cette plaque sera scellée dans la tête de forage. Cette tête d'ouvrage pourra être substituée par une chambre de comptage enterrée isolée de l'extérieur (avec en outre : un presse-étoupe sur les réseaux, un fond cimenté avec une margelle de +0,50m/fond de la chambre, une ouverture étanche et cadénassée pour éviter les actes de malveillance).

L'exploitation de cet ouvrage respectera un débit maximum de 30m<sup>3</sup>/heure pour un volume annuel maximum de 20 000m<sup>3</sup>. La période d'exploitation s'étendra sur toute l'année.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cf. Dossier de déclaration "Loi sur l'eau" en pièce jointe du présent formulaire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Piézomètre en amont de « Bois Rond » Aquifère capté : Calcaire de Brie (nappe de Beauce) Type de nappe : Libre Usage futur : Piézométrique et industriel Nature des tubages Acier API Cote TN +131 m NGF Cote prévisionnelle du fond de l'ouvrage +44 m NGF Niveau statique prévisionnel +61 m NGF	Code de la masse d'eau : FRGG092 - Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce Profondeur prévisionnelle : 87 m Débit ciblé 30 m3/h en pointe sur l'année (au plus 20 000 m3/an). Capacité de pompage 30 m3/h

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Carrière du Bois Rond  
parcelle n°0252 de la section ON  
Commune Milly la Forêt

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Milly la foret

Coordonnées Lambert 93

X: 657 252 m; Y: 6 810 668 m; Z: +131 m NGF

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Remplacement à l'identique de l'ouvrage précédemment autorisé par Arrêté préfectoral n°2003.PREF/DCL/0231 du 20 juin 2003.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche se situe à 4,5km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe de Beauce, précisément celle du Calcaire de Brie de l'Oligocène
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, les impacts potentiels peuvent être de 2 types : incidence sur la piézométrie et/ou sur la qualité de la ressource en eau souterraine. Sur la durée des pompages d'essai, l'incidence est jugée négligeable. L'altération de la qualité des eaux au cours des travaux sont liés aux techniques de forage et aux déversements accidentels. Pendant l'exploitation: une dépression va se créer en périphérie du point d'eau, le pompage peut alors modifier localement la piézométrie. Les points d'eau identifiés dans le rayon d'environ 1.5km autour du projet la plupart sont à usage agricole et/ou piézométrique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La cimentation annulaire sous pression à l'extrados de l'avant-puits assurera le maintien de la qualité de la ressource. Ceci évitera l'infiltration d'eau superficielle jusqu'à la nappe captée du Calcaire de Brie. Une dalle de ciment sera coulée à la base du forage pour s'affranchir du ruissellement des eaux de surface. Enfin la tête de forage sera fermée et verrouillée afin d'éviter tout acte de malveillance. Dans ces conditions, le forage n'aura pas d'influence négative sur la qualité des eaux de nappe d'eau mobilisée.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase travaux qui nécessite la mise en œuvre d'une foreuse fonctionnant avec un groupe électrogène et éventuellement un compresseur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase travaux qui nécessite la mise en œuvre d'une foreuse fonctionnant avec un groupe électrogène et éventuellement un compresseur.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'amenée du matériel nécessite le déploiement d'une foreuse, d'un groupe électrogène, le déchargement et le stockage des matériels pendant la durée du chantier. L'ensemble des instruments pouvant présenter un risque de déversement de substance polluante (hydrocarbure) seront placés sur des bâches étanches ou dans des cuves de rétention.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de l'AP n°2003.PREF/DCL/0231 du 20 juin 2003 la société FULCHIRON a mis en place un réseau piézométrique de surveillance de la qualité de l'eau. L'ouvrage référencé sous le n° BSS004BDFR matérialisant l'amont de l'ICPE, est hors d'usage et ne peut être remis en conformité compte tenu de son avarie et du contexte hydrogéologique. Cet ouvrage a un autre rôle : il assure l'alimentation du dispositif d'arrosage des pistes et l'abattage des poussières, ainsi que le nettoyage des roues des camions routiers venant charger sur site et nettoyage des engins de carrière. Faute d'accomplir ses rôles et de sa possible remise en conformité, ce piézomètre est abandonné, et il sera donc comblé dans les règles de l'art. Un autre forage doit donc impérativement être créé à l'identique et dans le respect des prescriptions définies en juin 2003. Par conséquent, ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Maise**

le, **23/08/2021**

Signature



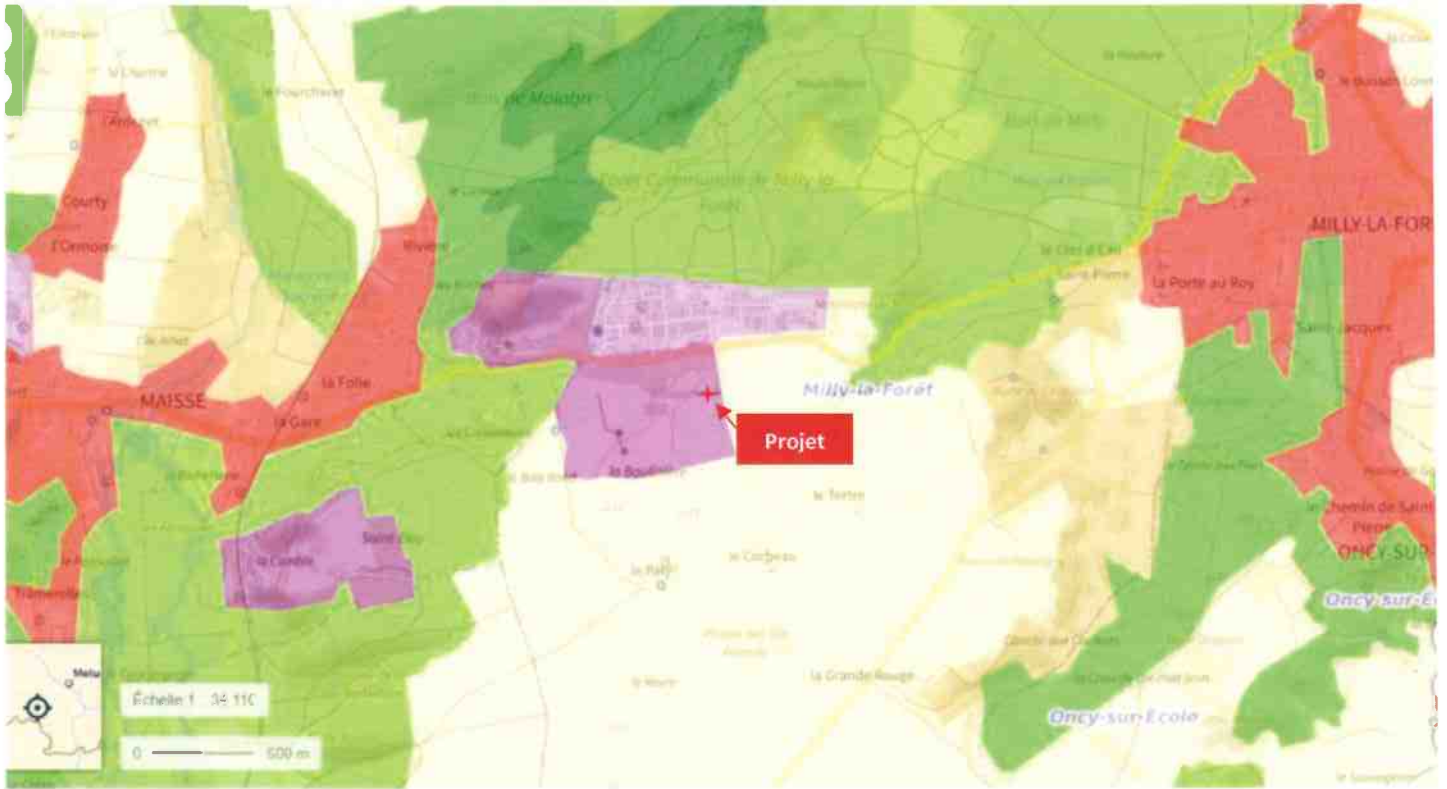


**Annexe obligatoire n°5**

La base de données Corine Land Cover donne des informations sur le type d'occupation des sols sur la période 2012-2018. Les figures ci-dessous montrent que le projet est situé en zone « Extraction de matériaux ».

Le projet se situe à plus de 2000m à l'Est de l'Essonne et il ne peut donc pas l'impacter, ni même les milieux aquatiques associés.

**Figure 1 : Occupation des sols (Corine Land Cover 2018) – à 500m**



**Figure 2 : Occupation des sols (Corine Land Cover 2018) – à 100m**



Carrière du Bois Rond

Projet nouveau forage  
Dossier Loi sur l'Eau

